

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N°17701

### **Demande de subvention d'investissement relative aux opérations « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » et « Marseille – Aménagement de la rue des Catalans ».**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre des opérations : « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » et « Marseille - Aménagement de la rue des Catalans », la Métropole réalise une promenade « modes doux » avec création d'un itinéraire cyclable sur la Corniche Kennedy à Marseille (13007). Elle envisage également l'aménagement de la portion de voie située entre les carrefours du boulevard Charles Livon et de l'avenue de la Corse, impliquant la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la réorganisation des stationnements avec élargissement des trottoirs.

Le Plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

<b>Opération 2013109400</b>		
<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
<b>Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur</b> Dispositif : « Contrat Régional d'Equilibre territorial (2018-2020)» Type d'aide : Volet opérationnel « Axe Mobilité »	70 %	367 508,90 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	157 503,81 euros
TOTAL HT		525 012,71 euros
<b>Opération 2018106400</b>		
<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
<b>Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur</b> Dispositif : « Contrat Régional d'Equilibre territorial (2018-2020)» Type d'aide : Volet opérationnel « Axe Mobilité »	70 %	332 491,10 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	142 496,19 euros
TOTAL HT		474 987,29 euros

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 26 Septembre 2019

12269

#### ■ Demande de subvention d'investissement relative aux opérations "Marseille - Itinéraire cyclable Corniche" et "Marseille - Aménagement de la rue des Catalans"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre des opérations : « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » et «Marseille - Aménagement de la rue des Catalans », la Métropole réalise une promenade « modes doux » avec création d'un itinéraire cyclable sur la Corniche Kennedy à Marseille (13007). Elle envisage également l'aménagement de la portion de voie située entre les carrefours du boulevard Charles Livon et de l'avenue de la Corse, impliquant la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la réorganisation des stationnements avec élargissement des trottoirs.

En effet, la promenade de la Corniche – Avenue du Président JF Kennedy, fait l'objet depuis plusieurs années de réflexions en vue de la réaménager pour offrir aux marseillais une promenade adaptée aux modes doux. Dans une première phase, des travaux sont entrepris entre le pont de la fausse monnaie et les plages de Gaston Deferre, en permettant la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur cette partie de la Corniche. Dans une seconde phase, une nouvelle piste cyclable est envisagée au niveau de la plage des Catalans, sur le boulevard Charles Livon et sur la partie de la Corniche située entre la Palais du Pharo et la rue Capitaine Desmond.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 000 000,00 euros HT.

Les deux phases ainsi décrites font l'objet de deux opérations d'investissement distinctes :

- Une opération n°2013109400, créée pour un montant initial de 100 000 euros TTC par délibération n°VOI003-392/13/CC du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013. Par délibération n°VOI032-741/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence en date du 30 juin 2016, cette autorisation de programme a été portée à 1 000 000 euros TTC.
- Une opération n°2018106400, créée pour un montant initial de 1 150 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 004-4244/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 14 décembre 2017. Par délibération n°VOI 005-5273/18/CM en date du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole, celle-ci a été révisée à hauteur de 2 800 000,00 euros TTC. Enfin, la délibération n°VOI 004- 5458/19/BM en date du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole est intervenue pour portée cette autorisation de programme à 4 000 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

<b>Opération 2013109400</b>		
<b>ORGANISMES SOL LICITES</b>	<b>TAUX SOL LICITES</b>	<b>MONTANTS SOL LICITES</b>
<b>Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur</b> <b>Dispositif :</b> « Contrat Régional d'Equilibre territorial (2018-2020) » <b>Type d'aide :</b> Volet opérationnel « Axe Mobilité »	70 %	367 508,90 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	157 503,81 euros
TOTAL HT		525 012,71 euros
<b>Opération 2018106400</b>		
<b>ORGANISMES SOL LICITES</b>	<b>TAUX SOL LICITES</b>	<b>MONTANTS SOL LICITES</b>
<b>Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur</b> <b>Dispositif :</b> « Contrat Régional d'Equilibre territorial (2018-2020) » <b>Type d'aide :</b> Volet opérationnel « Axe Mobilité »	70 %	332 491,10 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	142 496,19 euros
TOTAL HT		474 987,29 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI032-741/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence en date du 30 juin 2016 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI 004-4244/18/CM en date du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Marseille - Aménagement de la rue des Catalans ».
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI 005-5273/18/CM en date du 13 décembre 2018 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Marseille - Aménagement de la rue des Catalans ».
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI 004-5458/19/BM en date du 28 février 2019 qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Marseille - Aménagement de la rue des Catalans ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 24 septembre 2019.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations suivantes : « Marseille – Itinéraire cyclable Corniche » et « Marseille - Aménagement de la rue des Catalans » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du- Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout

document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opération 2013109400 - Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Opération 2018106400– Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants:

Opération 2013109400 - Programme 14 – Chapitre 13 – Nature 1322 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Opération 2018106400- Programme 14 - Chapitre 13 - Nature 1322 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC